**EN TETE DE VOTRE SYNDICAT**

**dÉpartemental**

 Madame la Députée

 Monsieur le Député

 Adresse

Objet : Projet de loi Néonicotinoïdes

 **Demande d’audience** **urgente** Le ... septembre 2020

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

Vous allez devoir vous prononcer prochainement pour ou contre la réautorisation d’usage agricole des insecticides néonicotinoïdes, pour ou contre le projet de loi présenté le 3 septembre en conseil des ministres par le ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation.

Une décision annoncée dans les médias par Julien DENORMANDIE début août dernier, à l’heure où les apiculteurs – victimes de ces poisons durant plus de 20 ans, étaient dans leurs ruchers et sans qu’aucune concertation préalable avec la filière apicole et son interprofession ne lui ait été proposée !

Une décision prise au mépris de l’apiculture, au mépris des abeilles et de l’ensemble de la faune auxiliaire tellement menacées, au mépris des effets délétères avérés de ces terribles poisons sur l’environnement et sur la santé, et au mépris - aussi, du travail des scientifiques indépendants qui les ont démontrés au fil des vingt dernières années… pour justifier que ces insecticides néonicotinoïdes soient enfin interdits dans l’intérêt général !

Aucune filière agricole ne doit exister au détriment d’une autre, ni au détriment de la santé des populations et de la qualité de l’environnement. L’équité devrait être la règle.

**Vous trouverez en pièce jointe les informations vous permettant de voter en toute connaissance de cause et de refuser cette dérogation à la loi biodiversité, d’une invraisemblable régression au plan environnemental et sanitaire.**

**Les motifs essentiels ont été réunis dans ce document, spécialement rédigé à votre intention par plusieurs dizaines d’organisations qui s’élèvent aux côtés des apiculteurs contre ce projet de loi.**

Un projet de loi en contradiction totale avec la « *transition écologique* » annoncée par le même ministre de l’Agriculture, contradictoire aussi avec les échanges entretenus par le Syndicat National d’Apiculture et le Cabinet de l’ex-Premier Ministre pour structurer la relance de l’apiculture française.

**Face à l’urgence de la situation,** **en tant que président du syndicat départemental des apiculteurs,** **je sollicite de votre part une audience avant ce vote**.

Dans l’attente d’une suite favorable et vous en remerciant par avance, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur le Député, l’expression de mes salutations distinguées.

***P.J. Annexe à ce courrier***